

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 1^{er} novembre 2013

Monsieur Jean-François Bourque
Chargé de projet et coordonnateur des projets industriels
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour
Questions complémentaires du 1^{er} novembre 2013 (DQ20, n^{os} 13 à 15)

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues pour le 5 novembre.

Question 13

À partir des données de concentrations journalières moyennes ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour les $\text{PM}_{2,5}$ recueillies à la station de mesure du MDDEFP près de l'aréna de Bécancour (station # 04404) pour les années 2010, 2011 et 2012, veuillez produire un graphique illustrant l'information suivante :

- un profil montrant les concentrations moyennes de $\text{PM}_{2,5}$ sur 24 heures pour les trois années consécutives ($n = 1095$) ;
- un trait correspondant à la valeur du 98^e percentile de la distribution des données quotidiennes sur 24 heures pour chaque année ;
- un trait correspondant à la concentration moyenne annuelle pour chaque année ;
- un trait correspondant à la valeur par défaut de $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) ;
- un trait correspondant à la norme de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ du RAA.

Question 14**Sur le SPEDE**

- A. L'allocation gratuite d'unités d'émissions de CO₂ au bénéfice du promoteur qui correspond à 80% de ses émissions est-elle considérée comme un actif au bilan de l'entreprise bénéficiaire ?
- B. Advenant la cessation de ses activités ou la réduction de ses émissions sous le seuil de 80% du niveau de ses émissions initiales, l'entreprise peut-elle vendre au prix du marché les unités d'émission obtenues gratuitement du gouvernement, et ainsi inscrire un profit ou une perte à son bilan, ou doit-elle les remettre au gouvernement ?
- C. Veuillez fournir une copie de l'entente-type entre le gestionnaire du SPEDE et une entreprise s'inscrivant au programme.


Question 15

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux dispositions particulières prévues en zone inondable sur le territoire du PIPB ne prévoit actuellement pas d'usage Conservation sous l'affectation Industrielle lourde 1 (DQ26.1, p. 185). La caractérisation des milieux humides produite par IFFCO Canada reconnaît certains milieux humides de valeur écologique élevée (PR5.2.3, p. 16 à 19). La commission désire :

- A. Recevoir votre avis sur cette observation ;
- B. Connaître les modalités de conservation à long terme ou à perpétuité qu'IFFCO Canada pourrait adopter pour protéger des milieux de grande valeur sur son éventuelle propriété ;
- C. Recevoir une copie de l'analyse du MDDEFP sur le projet de règlement adopté par résolution du Conseil de la MRC de Bécancour.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice